

État de l'argenterie remise au dépôt du district par la société populaire de Sarlat (Dordogne), lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État de l'argenterie remise au dépôt du district par la société populaire de Sarlat (Dordogne), lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 109-110;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28948\\_t1\\_0109\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28948_t1_0109_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

liberté n'ont servi qu'à en assurer le triomphe. Continuez braves Montagnards à combattre les agents obscurs de la tyrannie et à déployer ces grandes mesures, cette énergie républicaine dont les effets depuis quelque temps étonnent et déconcertent la ligue criminelle des tyrans, et l'arbre de la liberté, quoique planté au milieu des orages, s'affermira et s'achèvera malgré tous les vents conjurés pour l'abattre.

Mais, lorsque placés au centre de toutes ces agitations, vous imprimez le mouvement au char de la Révolution, les Sociétés populaires, ces sentinelles vigilantes que vous avez distribuées autour de vous, comme autant de troupes légères pour aller à la découverte des traîtres et des conspirateurs, s'empresseront de leur côté à seconder vos plans régénérateurs; ce ne sera pas en vain que vous les aurez appelés en communauté de soins, en partage d'efforts avec vous, pour assurer sur des bases indestructibles l'édifice de la Liberté, elles formeront avec vous un faisceau indivisible, une barrière inexpugnable à tous vos ennemis, vos décrets seront pour elles la loi suprême comme la Montagne sera toujours le point de ralliement autour duquel elles se rangeront.

Représentants du peuple restez à votre poste, c'est le vœu de tous les vrais républicains, vous avez déjà consolé l'humanité en réintégrant dans l'exercice de leurs droits naturels, ces êtres malheureux trop longtemps victimes d'une servitude flétrissante, achevez de la venger des outrages de tous les ennemis coalisés de l'égalité et de la liberté, et ne quittez le sommet de la Montagne que lorsque vous aurez épuisé toutes les foudres qui doivent anéantir jusqu'au dernier des tyrans. »

ROGER (*maire*), MALASSIS (*ex-présid.*),  
PILON (*secrét.*), FROMOND (*secrét.*).

### g

[Vitré, 6 germ. II] (1).

« Législateurs,

Qu'il est satisfaisant pour une société vraiment républicaine d'apprendre que vous venez de déjouer une trame ourdie contre la Liberté, qu'une vengeance éclatante et prompte punisse les conspirateurs et fasse trembler leurs semblables, que l'intrigant de quelque couleur qu'il soit paré disparaisse de dessus le sol de la liberté, c'est l'asile de l'homme vertueux, il ne doit pas être souillé par la présence des scélérats. Que l'ami constant de la Révolution respire ! Le règne de l'intrigue est passé, la vertu, la probité sont proclamées par nos Législateurs, et si la terreur est à l'ordre du jour, c'est pour défendre le citoyen des fureurs de l'injustice et confondre les ennemis de la patrie.

Continuez, Législateurs, vos glorieux travaux, stabilisez les bases de notre Liberté, que le nom français fasse trembler le despote couronné et bientôt heureux de vos bienfaits le peuple ne prononcera qu'avec un sentiment de respect et de reconnaissance le nom de ses législateurs. »

CHRISTOPHE (*présid.*), LE RÉGUER (*secrét.*),  
DUBOURDIER (*secrét.*).

(1) C. 299, pl. 1053, p. 32.

## 60

La société populaire et régénérée de Sarlat, département de la Dordogne, exprime les mêmes sentiments. La dépouille métallique des temples de la commune, est déjà partie pour la monnaie. Ils vient d'être fait un nouvel envoi de 229 marcs 4 onces 7 gros d'argent, or ou vermeil. Il a été fourni en outre par les citoyens de Sarlat, pour les défenseurs de la patrie, 107 matelas presque neufs, 504 draps de lits également très bons, 96 couvertures, et 110 pièces de tapisserie propre au même usage.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sarlat, 4 germ. II] (2).

« Représentants du peuple,

Une conjuration nouvelle menaçait l'indépendance du peuple français. Grâce vous soient rendues. Vos efforts et votre courage l'ont déjouée. Placée sous l'égide tutélaire des vertus et de la probité, la révolution parviendra glorieuse à son terme et fondera invariablement la prospérité publique.

Représentants, si le sort nous fit naître dans un climat aride et pauvre, si jamais nous ne connûmes ces jouissances frivoles, filles de la mollesse et qui dépravent la morale, ramènent à l'esclavage, toujours nos cœurs brûlèrent pour l'égalité sainte, notre Patrie et son bonheur. Réunis autour de la Montagne, nous défions l'intrigue, l'aristocratie et la malveillance d'altérer nos sentiments, d'en affaiblir l'énergie.

Représentants, nous pensons devoir faire de nouveaux sacrifices à la cause commune. Déjà la dépouille métallique de nos temples est partie pour la Monnaie; nous joignons aujourd'hui à ces dons celui de tous les effets de campement et d'équipement que nous avons pu recueillir. Toujours nos vies, nos bras et nos ressources seront dévoués au triomphe de la Révolution.

### Etat de l'argenterie

Argenterie dorée en or moulu, 52 marcs 7 onces 2; vermeil, 53 marcs 7 onces 2; argenterie, 122 marcs 6 onces 3.

Suit l'état des effets de campement remis par la Société au dépôt du district.

NOTA. — Le Ministre de la guerre a été prévenu de la remise de tous ces effets pour les disposer promptement. »

B. ROUX, GÉRARD fils, AGADIT, LESTRADE, B. RECORD, BOYER, ROYÈRE, MARQUAS aîné, RIVIÈRE, DESCHAMPS, LAGRANGE, ANDANT, LAVIGERIE, ROUDEL, CIBARD, LAPAGERIE cadet, MALAURIE, Ph. LAGUARIGUE, J. SELVET, SOURZAI, F. POMAZET jeune, ASTOR, BORIE, GUEYRAUD jeune, VILATE aîné, VALADE, BERTHET, BEYNAC fils, JUGE fils, TAVAIN, BORIETTE, CASSAN, DAVID, BOUFFANGE, AUDIERNE, KOMUT fils, GILLET jeune, COUDER aîné, B. GINYRAUD, MARTY, RIBITAIN, LIGINÉ, LEPIERE, MARQUARS, TRETINCO, MAURICE, COURAL, DETELLE, FAUSSET, LASTREILLE, PRORET, GORSSE,

(1) P.V., XXXIV, 400. *J. Mont*, n° 142; *J. Sablier*, n° 1257; *Débats*, n° 569, p. 361. B<sup>in</sup>, 20 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 299, pl. 1053, p. 31.

GODARD, MEYRIGNAC, BAC, LACOSTE, BONNERY, J. MERCIER, RONDEL, FARRAUDIER (*montagnard*), DAUBIGE, CAVET, ANDRIEU fils, DURAND, GONDOR, JUGE, PUCO, J. BAQUIER, FAUJANCE, LAFEUILLE, ROUZIER, RESIERT, SURQUIER, LANDRY fils, VEDRUMES, COQ-FAUJANET, Sylvie COUDER, J.-B. BOURDET, LASSERRE, V. MARTY, LAYRIS, GAUVENEY-MOUTERIE, J. AUBERTON (*montagnard*), CLAVEL, BRÈTÈNE, ROUDAT, VALADE père, BOURQUEL, GILLET fils, BOURQUETIN, LAPAGE aîné, MAROVAL, LAGARDE (*présid.*), LADIGIUS, MARTY, CORNARD, AGRAFEL, VINCENOT, PIQUY (*présid.*), BONNARD frères, R. BOIRIE (*secrét.*), F. LARIVIÈRE (*secrét. général*).

## 61

**Les administrateurs du district du Rocher-de-la-Liberté (ci-devant Saint-Lô), département de la Manche, adressent à la Convention nationale le brevet d'une pension de 200 l. que le dernier des rois de France avoit accordée à Clair-Louis Barbesé, émigré, ci-devant capitaine commandant au régiment d'Angoulême. Ils remercient la Convention d'avoir encore une fois déjoué les manœuvres liberticides des ennemis du peuple.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Rocher-de-la Liberté, 8 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

Nous t'adressons le brevet de la pension de 200 liv. que le dernier des rois de France avait accordée à Clair Louis Barbesé, émigré, ci-devant capitaine commandant au régiment d'Angoulême. Nous y joignons le brevet de chevalier de St-Louis qu'il avait aussi obtenu de ce tyran, avec la croix. Le tout a été trouvé dans une malle qu'il avait laissée en cette commune. Nous t'adressons également le brevet de chevalier de Saint-Louis avec la croix que ce perfide Capet avait donné à Jean-Baptiste Vissec-Latude, actuellement à Paris, et qui nous a été remis par les agents qu'il a ici. Enfin, nous t'envoyons une grande et une petite croix de chanoinesse, qui nous ont été remises par la citoyenne Lagonivière, ci-devant chanoinesse à Troarn, près Caen, département du Calvados, qui s'est retirée en ce district, son pays natal.

L'auguste Assemblée que tu présides a acquis des droits immortels à la reconnaissance du peuple. Elle consolide chaque jour et de plus en plus, les bases de son bonheur. Elle vient de le sauver encore une fois, en déjouant les projets des scélérats Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro et complices qui viennent d'expier leurs forfaits sur l'échafaud. Si cette monstrueuse conspiration avait des fils dans notre arrondissement, nous les découvrirons.

Périssent les traîtres et les tyrans ! Gloire immortelle à la République et à ceux qui l'ont sauvée. Activité, surveillance, probité, inflexibilité, Montagnards, voilà nos principes ! »

BAUCHARD (*présid.*), G. B. HEUDELIN.

(1) P.V., XXXIV, 400 et XXV, 112. *J. Sablier*, n° 1237. B<sup>n</sup>, 20 germ (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>) et 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); *Débats*, n° 569, p. 361.

(2) C 297, pl. 1021, p. 21.

## 62

**Les membres composant le conseil-général de la commune de Bayonne applaudissent au décret qui a rendu la liberté aux hommes de couleur, et annoncent qu'ils ont déjà dans leur atelier 400 livres de salpêtre pour aider à terrasser les tyrans et leurs suppôts.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Bayonne, 4 germ. II*] (2).

« Représentans du plus grand et du plus magnanime de tous les peuples,

La plus grande partie des communes de la République, vous ont manifesté à l'envi, leur reconnaissance et leur satisfaction, pour vos travaux immortels, fruits du génie et de la raison. Le Conseil général régénéré de la commune de Bayonne a silencieusement admiré votre fermeté et votre constance, mais il rompt aujourd'hui ce silence du respect et de l'enthousiasme, et vient vous présenter son tribut d'hommage, pour les décrets bienfaisants que vous venez de rendre. Assez d'autres vous ont dit, que vous avez bien mérité de la patrie; pour nous, nous aimons à entendre le cri de tous les peuples, qui vous disent de concert, que vous avez bien mérité de l'humanité. L'homme de couleur a été rendu à sa dignité originelle, vous lui avez montré la mère commune, qui nous unit tous, et de ce seul regard, vous avez anéanti des siècles de servitude et d'abrutissement.

Toujours dignes du peuple souverain que vous représentez, vous venez tout récemment de faire taire les clameurs de l'indigence et de la mendicité, ce fléau destructeur, cette lèpre affreuse d'un Etat libre; vous versez sur elle d'une main bienfaisante les trésors de l'opulence inséparable de l'égoïsme, vous lui appliquerez le prix des jouissances de l'homme suspect et rebelle à sa patrie. Courage, braves montagnards, continuez de marcher au but que vous proposez, qu'ils disparaissent entièrement, ces contrastes frappants, qui se trouvent depuis longtemps entre les lois éternelles de la nature, et l'ouvrage vicieux de l'homme; cette lutte perpétuelle, cette conspiration du luxe contre la misère, de celui qui a tout contre celui qui n'a rien.

C'est alors qu'on pourra espérer de voir fleurir avec l'égalité, la modération, la pureté des mœurs, les antiques vertus. Législateurs intrépides ! du sommet de la Montagne que vous habitez, ne cessez d'alimenter ce feu électrique; cette vigueur révolutionnaire qui dévore tout ce qui s'oppose à notre bonheur. Ennemis implacables des tyrans ! Point de trêve avec ces demi-dieux de la terre qui conspirent contre nous. Vous pouvez sans doute vous jouer de leur fureur, mais vous devez encore frapper leur existence. Pour nous occuper de l'exécution de vos décrets travaillant sans cesse aux moyens

(1) P.V., XXXIV, 400. C. *Univ.*, 15 germ.; *J. Perlet*, n° 559; *J. Sablier*, n° 1237; B<sup>n</sup>, 20 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>) et 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); *Mess. Soir.*, n° 594.

(2) C 298, pl. 1037, p. 35.